

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2023-2024

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal Ville

Tel. fixe Tel. portable

Adresse mail :

JE CALCULE MA COTISATION

échelon : tarif : temps partiel :

Cotisation : **temps partiel x tarif =**

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)

NON (merci de bien indiquer votre adresse mail) **TOTAL :** €

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle

PLP AED / EAP Professeur Contractuel

CPE Sans solde DDFPT

Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2023/2024

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)

Lycée Polyvalent (SEP)

EREA

Autre

Nom d'Établissement :

Ville : Académie :

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au **SNETAA-FO TOULOUSE 62 boulevard des Récollets - 31400 Toulouse**

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'OUBLIEZ PAS DE
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (obligatoire) :

Fait à :

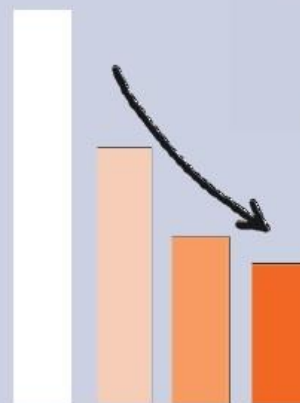
Le

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER :
SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA GILLINE - 922 13 SAINT-CLOUD CEDEX
N° IDENTIFIANT CRÉANCIER (ICS) : FR2322640665

UNE ADHÉSION DE

99 €

metaa
FO



-66%

**DE DÉDUCTION
FISCALE**

COÛT RÉEL

33,66 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.



Tarif métropole

une adhésion stagiaire,
c'est

99 €

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 99 € ne vous coûte finalement que 33,66 € après déduction fiscale, soit 2,80 € par mois ! C'est l'équivalent de 3 baguettes de pain !

2,80 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**